

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2015/205

YOUNG PERSONS OFFENCES ACT

Pursuant to section 3 of the *Young Persons Offences Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1 The member of the public service employed as the Director, Family and Children's Services is appointed as director of juvenile justice.

2 The appointment of Dianne McNeill as director of juvenile justice made by Order-in-Council 2014/212 is revoked.

Dated at Whitehorse, Yukon,

*October 8*

2015.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2015/ 205

LOI SUR LES ADOLESCENTS AUTEURS  
D'INFRACTIONS

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 3 de la *Loi sur les adolescents auteurs d'infractions*, décrète ce qui suit :

1 Le membre de la fonction publique nommé à titre de directeur des services à la famille et à l'enfance est nommé directeur des services juridiques à la jeunesse.

2 La nomination de Dianne McNeill, à titre de directrice des services juridiques à la jeunesse, effectuée par le Décret 2014/212, est révoquée.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

le *8 octobre*

2015.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon